
CONCOURS D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE

MARDI 17 MARS 2015

CONCOURS EXTERNE

Epreuve : Questionnaire à choix multiples portant sur des notions élémentaires relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités locales ainsi qu'à la compréhension de consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, dans le cadre de l'exercice des missions incombant aux membres du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Durée : 45 minutes

Coefficient : 1

Veillez vérifier que ce document est complet. S'il est incomplet, merci d'avertir un surveillant.

Chaque question comporte une ou plusieurs réponses exactes.

Répondez uniquement en cochant sur le sujet la ou les bonne(s) réponse(s) à chaque question. Aucun choix inscrit sur la copie ne sera accepté.

Ce document ne doit en aucun cas être dégrafé. A la fin de l'épreuve, il sera agrafé à votre copie par le surveillant de votre groupe.

Barème de notation : Les questions valent toutes le même nombre de points.

Barème applicable :

- Question non répondue : **0 point**
- Réponse incomplète, partiellement correcte ou fausse : **0 point**
- En cas de réponses multiples : si au moins une case cochée est fausse alors la réponse à la question sera considérée comme fausse : **0 point**
- Réponse(s) exacte(s) : **0.5 point**

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET
<p>Le sujet comporte 8 pages y compris la page de garde. Veuillez vérifier que ce document est complet. S'il est incomplet, merci d'avertir un surveillant.</p> <p>Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur votre copie ou votre sujet : ni votre nom ou un nom fictif, ni votre n° de convocation, ni signature ou paraphe.</p> <p>Votre identité devra uniquement être reportée dans le coin cacheté de la copie. Rabattre la partie noircie et la coller en humectant les bords</p> <p>Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.</p> <p>Le non-respect des règles indiquées ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.</p> <p>Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.</p>

Attention : il peut y avoir plusieurs réponses possibles.

1) Dans une commune, l'adjoint d'animation de 1^{ère} classe est nommé par :

- Le Directeur Général des Services
- Le Directeur des Ressources Humaines
- Le Maire
- Le Préfet

2) Les collectivités territoriales sont :

- La commune
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- La communauté de communes
- Le Département
- Le Comité Technique
- La Région
- La Préfecture

3) Le conseil municipal :

- Est l'organe exécutif de la commune
- Est l'organe délibérant de la commune
- Se réunit au moins une fois par mois
- Se réunit au moins une fois par trimestre

4) Les Centres de Gestion sont :

- Des établissements publics locaux à caractère administratif
- Organisés au niveau départemental (CDG) ou interdépartemental (CIG)
- Dirigés par un conseil d'administration composé uniquement d'élus locaux

5) La décentralisation en France :

- Se traduit par un transfert de compétences vers les collectivités territoriales
- Est un ensemble de services chargés de la mise en application des lois et règlements de chaque ministère, sur l'ensemble du territoire national
- S'accompagne d'un transfert de moyens
- Est le contraire de la déconcentration

6) **Les candidats reçus au concours d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe sont inscrits sur une liste d'aptitude :**

- A vie
- Pour un an, renouvelable deux fois
- Pour deux ans

7) **Le CHSCT au sein d'une commune :**

- Est la Commission de Haute Sécurité des Collectivités Territoriales
- Est le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
- Est la Commission d'Hygiène et de la Santé des Collectivités Territoriales

8) **La DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) :**

- Est un service déconcentré de l'Etat
- Est un service décentralisé de l'Etat
- A notamment remplacé, dans le cadre de la RGPP, la DDJS et la DDASS

9) **Quand on parle du double rôle du Maire, cela signifie :**

- Qu'il agit au nom de la commune et aussi pour le compte de l'Etat
- Qu'il est à la fois élu et fonctionnaire de l'Etat
- Qu'il est à la fois officier de police judiciaire et chef de la police municipale

10) **Qui adopte le budget d'une commune :**

- Le conseil municipal
- Le Maire
- Le Préfet
- Le trésorier de la commune

11) **Le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) :**

- Est fixé à 20h par an pour un agent territorial à temps complet
- Est fixé à 60h par an pour un agent territorial à temps complet
- Est un droit pour l'agent territorial
- Est plafonné à 40h

12) Dans la fonction publique territoriale, la période de stage :

- Peut être prolongée
- Est obligatoirement suivie de la titularisation de l'agent
- Est suivie de la titularisation de l'agent, si ce dernier a donné satisfaction à la collectivité

13) Les fonctionnaires territoriaux sont soumis :

- au code du travail
- au statut de la fonction publique de l'état
- au statut des collectivités territoriales

14) Les élections municipales ont lieu :

- tous les 5 ans
- tous les 6 ans
- tous les 7 ans
- Aucune des réponses ci-dessus n'est exacte

15) Les décisions du maire sont :

- des arrêtés
- des délibérations
- des arrêts

16) Dans un accueil de loisirs, les échantillons témoins des repas :

- Pèsent 500 / 600 g et sont stockés pendant 3 jours à +3°C
- Pèsent 50 / 100 g et sont stockés pendant 5 jours à +3°C
- Ne sont pas obligatoires.
- Sont utiles à la recherche d'une cause d'une TIAC (Toxi Infection Alimentaire Collective)

17) Dans un centre de vacances, l'organisation des locaux (chambres et sanitaires) doit permettre une utilisation distincte pour les garçons et les filles, à partir de :

- 6 ans
- 8 ans
- 10 ans
- 12 ans

18) Une activité baignade est organisée dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs. Cochez les affirmations exactes.

- L'encadrement doit être constitué d'un SB et d'un animateur dans l'eau pour 8 mineurs de moins de 6 ans
- Un maximum de 20 mineurs de plus de 6 ans dans l'eau
- Un maximum de 40 mineurs de plus de 6 ans dans l'eau

19) Parmi les affirmations ci-dessous, laquelle ou lesquelles (est) sont fausse(s) ?

- Un accueil de jeunes est un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les ados à partir 12 ans
- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement peut accueillir au plus 300 mineurs
- Un « mini-camp » de 2 nuitées doit être déclaré comme séjour court

20) Un accueil avec hébergement doit :

- Disposer d'un lieu permettant d'isoler le(s) malade(s) à partir de 100 mineurs accueillis
- Obligatoirement disposer d'un lieu permettant d'isoler le(s) malade(s)
- Comprendre dans son effectif d'encadrement un secouriste du travail

21) Pour une commune, le projet éducatif :

- Est obligatoire et doit être communiqué aux familles
- Doit être transmis à la DDCS lors de la déclaration de l'accueil ou du séjour
- Est rédigé par l'équipe d'animation
- Est rédigé par le directeur de l'accueil

22) Quels documents sont obligatoirement affichés dans un accueil collectif de mineurs :

- Les adresses et les numéros de téléphone des services d'urgence
- Le planning et les congés du personnel
- L'interdiction de fumer
- L'extrait du casier judiciaire du personnel
- L'adresse et le numéro de téléphone de l'inspection du travail compétente

23) L'A.P.A. :

- Est l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Est accordée par le Président du CCAS
- Est accordée par le Président du Conseil général

24) La personne chargée du suivi sanitaire (l'assistant sanitaire) en séjour de vacances :

- Est obligatoirement titulaire du BAFD
- Est obligatoirement titulaire du PSC1
- Organise l'infirmerie, gère les petits soins au quotidien
- Est responsable de l'équilibre alimentaire des repas

25) L'obligation de signaler un cas de maltraitance à enfant :

- Ne concerne que les professionnels de la santé
- N'existe pas
- S'impose à tous, sous peine de sanctions pénales

26) La formation du BAFD :

- S'effectue sur une durée maximale de 4 ans
- S'effectue sur une durée maximale de 2 ans
- Il n'y a pas de durée maximale

27) Une mineure de 14 ans présente sur l'accueil de loisirs vous confie avoir eu des rapports sexuels non protégés. Elle souhaite disposer d'une contraception d'urgence :

- Elle peut effectivement disposer d'une contraception d'urgence si sa situation répond à des critères d'urgence et de détresse caractérisée
- Vous informez les parents de la mineure
- Vous prévenez le directeur ou l'assistant sanitaire qui doit proposer la rencontre avec un référent médical (médecin, centre de planification...)
- Vous ne croyez pas la mineure, elle a probablement voulu se rendre intéressante

28) En séjour de vacances, pour les repas, il est :

- Possible de consommer les restes dans un délai de 24h
- Interdit d'utiliser les restes
- Possible de consommer les restes s'ils ont été stockés à +4°C

29) Le numéro national contre la maltraitance des personnes âgées est :

- 112
- 115
- 118
- 119
- 3977
- Aucune des réponses ci-dessus n'est exacte

30) Qu'est ce qu'un PEDT ?

- Un projet éducatif territorial
- Un plan d'éducation et de territoire
- Un projet d'évaluation de territoire

31) Quelle est la définition d'un accueil de loisirs périscolaire:

- temps qui a lieu juste après l'école
- temps qui a lieu avant et après l'école
- temps qui a lieu un jour d'école

32) Dans un accueil de loisirs, doit-on procéder à la désignation d'un assistant sanitaire ?

- oui
- non

33) Au sein d'un accueil de loisirs périscolaire avec un PEDT, le taux d'encadrement est de :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans

34) Au sein d'un accueil de loisirs périscolaire avec un PEDT, le taux d'encadrement est de :

- 1 animateur pour 10 enfants de plus de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

35) Au sein d'un accueil de loisirs extrascolaire, le taux d'encadrement pour une activité piscine est de :

- 1 animateur dans l'eau pour 5 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur dans l'eau pour 6 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans

36) Que signifie P.A.I ?

- Projet d'Accompagnement Individualisé
- Projet d'Accueil Individualisé
- Projet d'Activité Intellectuelle

37) Les exercices d'évacuation incendie doivent-ils être consignés dans le registre de sécurité ?

- Oui
- Non

38) Est-ce qu'une décision de placement d'un enfant en famille d'accueil fait perdre l'exercice de l'autorité parentale aux parents ?

- Oui
- non

39) Quel est l'âge minimum pour s'inscrire au BAFA ?

- 15 ans
- 16 ans
- 17 ans

40) Pour joindre « allô enfance maltraitée » vous faites le :

- 112
- 115
- 118
- 119
- 3977
- Aucune des réponses ci-dessus n'est exacte